

PRESENTATION DU POLE LYCEES – RENTREE 2018

FONCTIONNEMENT DU POLE LYCEES

Le Pôle Lycées est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des interventions de la région en matière scolaire.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE (DGA)

Le Pôle Lycées est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des interventions de la région en matière scolaire.

Tels secrétariat : 01.53.85.57.58 / 01.53.85.70.16 / 01.53.85.57.94

Bureau régulations et bureau des interventions

Dans un contexte régional marqué par la récurrence des courriers adressés à la Présidente de la Région Île-de-France, et dans un objectif de réactivité face aux problèmes quotidiens rencontrés dans les établissements (sécurité, maintenance, risques sanitaires), la région a décidé de mettre en place un bureau des régulations et un bureau des interventions.

Ces bureaux ont pour vocation de recueillir des informations sur tout événement ayant un effet significatif dans un lycée. Le bureau des interventions a également pour vocation de se transporter dans tous établissements qui se trouvent sur le territoire francilien, et d'apporter les réponses aux personnels de ces lycées pour aider à la gestion des situations signalées, et d'informer dans les meilleurs délais le DGA du pôle lycées. L'information recueillie par le bureau est aussi diffusée simultanément dans les directions du pôle concernées par la nature des faits signalés.

Il assure, enfin, la traçabilité de tous les événements remontés par les lycées.

Ce dispositif, désormais structurel, vise à simplifier les chaînes d'alerte et de signalement des faits par les lycées. Ces bureaux sont opérationnels et sont destinés à être le point de convergence de toutes les informations importantes.

Nous vous invitons ainsi à faire part de toutes les situations signalées, à l'adresse suivante, dans les meilleurs délais.

Adresse mail : veille.alerte.lycees@iledefrance.fr

Mission développement

Placée à la direction générale du Pôle Lycées, cette mission a pour vocation de porter des projets innovants et transversaux toujours dans l'intérêt des lycées et en concertation avec les communautés scolaires : campus (ouverture des lycées au monde professionnel local), ouverture des lycées le soir et le weekend, etc...

MISSION ADMINISTRATION, PILOTAGE ET PROJETS TRANSVERSES (MAPPT)

Pour répondre aux enjeux de mutualisation, une mission administration, pilotage et projets rattachée à la direction du Pôle lycées est mise en place : service administratif et juridique, budget et suivi financier du PPI, comptabilité et exécution financière.

Tel secrétariat : 01.53.85.56.27

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DE LA GESTION DES ETABLISSEMENTS (DAGE)

À travers ses quatre services, cette direction est notamment chargée :

- de l'information, communication, conventions et équipements
- de l'administration des établissements publics et privés ;
- du fonctionnement et de l'analyse budgétaire des EPLE ;
- de l'hébergement, de la restauration et des aides sociales ;

Tels secrétariat : 01.53.85. 57.78 / 01.53.85.57.65

DIRECTION DES POLITIQUES EDUCATIVES ET DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (DPETN)

La direction des politiques éducatives et de l'équipement pédagogique a en charge :

- la carte des formations et l'administration de données ;
- les actions éducatives ;
- la transformation numérique.

Tel secrétariat : 01.53.85.57.94

DIRECTION DES GRANDS PROJETS (DGP)

Une direction des grands projets a été créée pour répondre aux priorités régionales et unifier la maîtrise d'ouvrage. Elle repose notamment sur :

- un service en charge de la programmation et de l'environnement ;
- trois services de maîtrise d'ouvrage composés de chargés d'opération ;
- un responsable en charge des marchés de partenariat avec une équipe de chargés d'opération ;
- un service ressources techniques du bâti et du foncier.

Tels secrétariat : 01.53.85.59.23 / 01.53.85.58.05 / 01.53.85.53.94

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE LA MAINTENANCE (DPM)

Une direction du patrimoine et de la maintenance a été créée pour assumer la gestion et la maintenance d'un patrimoine de plus de 6,5 millions de m². Ses moyens sont en partie déconcentrés dans deux sous-directions afin :

- d'assurer une relation privilégiée avec les établissements,
- d'adopter des périmètres plus cohérents.
- Ces sous-directions regroupent :
- des ingénieurs qui conduisent certaines opérations importantes de maintenance et la mise en œuvre de certaines mesures ;
- des équipes de techniciens qui suivent plus particulièrement un portefeuille d'EPL sur les questions patrimoniales et de maintenance ;
- un pôle de coordination administrative.
- Certaines expertises sont par ailleurs centralisées au niveau de la DPM : énergie, infrastructures numériques, diagnostics travaux et polluants, maintenance et sécurité.

Tel secrétariat : 01.53.85.58.55

ADRESSE UNIQUE POUR CONTACTER LE POLE LYCEES

poleycees@iledefrance.fr

LE SITE LYCEES

ADRESSE

<http://lycees.iledefrance.fr/jahia/Jahia>

CONTENU

-  **Ogil - portail informatique des lycées**
Offre Globale d'Information des Lycées
-  **Guepar - patrimoine des lycées**
Gestion Unifiée des Etablissements et du Patrimoine Régional
-  **Les Optic**
Opérateurs de Proximité TIC
-  **Les dotations budgétaires**
Dotation de fonctionnement, forfait d'externat, aides régionales : les participations financières de la région.
-  **Les ressources administratives**
Assurances, logements de fonction, restauration scolaire
-  **Les agents des lycées**
Depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004, la Région a la responsabilité de gérer les agents des lycées...
-  **La gestion matérielle et technique**
Maintenance, entretien des bâtiments, câblage multimédia: toutes nos modalités d'intervention...
-  **L'équipement**
Consultez notre offre d'équipements et faites vos demandes en ligne (matériel informatique, pédagogique, technique...)
-  **Les actions de développement durable**
Lycées écoresponsables, déchets, bio-diversité, éco-construction
-  **L'aide aux projets**
Concrétisez vos initiatives pédagogiques.
-  **La citoyenneté - Les partenariats**
Sensibilisation citoyenne, solidarité, prévention, culture : découvrez l'éventail de l'action régionale.
-  **L'offre de formation**
Accédez aux outils mis en place par la Région pour faire évoluer la carte des formations.
-  **Les applications sécurisées**
 - > Demandes d'équipement
 - > Extranet-RH
 - > Plateforme des aides régionales
 - > GUEPAR

OGIL

LE PORTAIL OGIL (OFFRE GLOBALE D'INFORMATION LYCEES) EST MIS EN SERVICE DEPUIS LE 2 AVRIL 2014.

OGIL vous permet de réaliser :

- L'enquête annuelle de préparation de la DGFL.
- Les déclarations de sinistres (contrats d'assurance, dommages aux biens et garantie décennale)
- Les demandes de financement de Contrats Uniques d'Insertion (CUI)
- Gérer la tarification de la demi-pension au quotient familial
- L'enquête annuelle sur les logements de fonction

COMMENT OBTENIR VOS IDENTIFIANTS

Vos identifiants sont par défaut ceux de Monlycee.net (ex-Lilie) (ENT)

Concernant les identifiants ENT, l'usage de Monlycee.net (ex-Lilie) n'est pas obligatoire. Il s'agit, pour faciliter la gestion d'OGIL, d'utiliser des codes déjà existants.

De plus, ils vous permettent de conserver ces mêmes codes en cas de mutation sur un autre lycée francilien puisque les identifiants sont affectés à votre personne et sur votre boîte mail "prenom.nom@ac-[académie].fr" alors que les identifiants Ogil sont affectés au lycée et à la boîte "ce.0[UAI]@ac-[académie]fr" ou "int.0[UAI]@ac-[académie].fr".

Il vous est possible de retrouver votre identifiant et votre mot de passe Monlycee.net (ex-Lilie) en suivant la procédure ci-après.

- Par téléphone au 01.84.20.78.70 de 9h à 19h. ou à support.ent.fr@cgi.com
- Par le bouton prévu à cet effet dans la console d'administration de l'ENT

Si cette procédure échoue ou si vos identifiants Lilie ne vous permettent pas d'accéder à OGIL signalez-le sur ogil@iledefrance.fr

Les fiches pratiques sont disponibles sur le site lycées :

<http://lycees.iledefrance.fr/jahia/Jahia/site/lycee/pid/6323>

MAINTENANCE - CESAME

La maintenance des équipements garantit leur usage dans des conditions de sécurité et de confort optimales. L'Etat a transféré cette compétence aux collectivités territoriales sans contrepartie financière. la Région fait néanmoins face à ses obligations en mettant en place un dispositif de maintenance basé sur 3 composantes :

- Un service en ligne et un équipement de techniciens régionaux (**CESAME**) chargés de la prise en charge des incidents et des demandes provenant des établissements
- Les services d'une entreprise spécialisée de maintenance numérique (SCC)
- Une équipe de responsables territoriaux pour le numérique (RTN) qui assistent les lycées dans leurs projets numériques

> Cesame :

<https://ent.iledefrance.fr/auth/login?callback=%2Fcas%2Flogin%3Fservice%3Dhttps%253A%252F%252Fcesame.iledefrance.fr%252Ffront%252Flogin.php>

MONLYCEE.NET

Depuis 2016, l'ENT est devenu "monlycee.net" :

- Une interface plus ergonomique
- La disponibilité des principaux services de l'ENT par supports mobiles de type tablette ou smartphone
- L'accès direct au service de maintenance CESAME

> monlycee.net : <http://monlycee.net/posts/view/mon-lycee-en-1-clic->

RESSOURCES HUMAINES

Toutes vos demandes concernant le personnel région des lycées (ex : extranet RH) doivent être adressées à inforh@iledefrance.fr

Toutes les informations sont sur le site lycées :
<http://lycees.iledefrance.fr/jahia/Jahia/agents/site/lycee>